

BUDGET PRIMITIF 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL__276-DE



NOTE SYNTHETIQUE

A DESTINATION DES ELUS

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

INTRODUCTION : L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023	2
I- LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PRINCIPAL 2023	3
1) Contexte	3
2) Les priorités du budget 2023	3
II- RESSOURCES ET CHARGES 2023 : EVOLUTION ET STRUCTURE	3
1) La section de fonctionnement 2023	3
1-1) Les recettes de fonctionnement 2023	3
1-2) Les dépenses de fonctionnement 2023	5
2) La section d'investissement 2023	6
2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelles	6
2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles	7
III- NIVEAU DES EPARGNES	10
IV- LA DETTE	10
1) Budget principal	10
1-1) Capacité de désendettement	10
1-2) Niveau d'endettement	11
2) Budgets annexes	13
V- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION	13
VI- LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS	15
VII- EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DU PERSONNEL	15
VIII- CONCLUSION	16

- Un Débat d'Orientations Budgétaires lors du Conseil Municipal du 20/03/2023
- Un Budget Primitif 2023, présenté et adopté lors du Conseil Municipal du 12/04/2023

I- LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PRINCIPAL 2023

1) CONTEXTE

- Un contexte économique contrasté entre la reprise économique annoncée et le conflit entre l'Ukraine et la Russie ;
- Une prévision d'augmentation des dépenses des charges à caractère général avec l'inflation actuelle sur l'énergie, l'alimentation et les carburants notamment ;
- Une augmentation de la masse salariale mais contrecarrée par une mutualisation accrue et donc plus de remboursement des collectivités bénéficiaires ;
- Une baisse des trois taux de fiscalité locale (Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires, Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie) grâce à une gestion maîtrisée ;
- Un recours à l'emprunt ;
- Un investissement massif pour les dépenses d'équipement

2) LES PRIORITES DU BUDGET 2023

L'année 2023 se caractérisera par :

- Un encadrement strict des dépenses de fonctionnement ;
- La poursuite de l'optimisation des recettes de fonctionnement ;
- Une baisse des taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- Une continuité dans l'effort consenti en faveur des dépenses d'équipement ;
- Une implication importante au sein de l'Intercommunalité par la mise en commun de cadres issus d'Orange dans les services du Pays d'Orange en Provence et dont les effets se font maintenant sentir ;
- Bien évidemment, il convient de tempérer ces perspectives 2023, puisque la crise économique liée à l'inflation que nous traversons actuellement avec le récent conflit entre l'Ukraine et la Russie n'est pas fait pour rassurer l'économie mondiale qui voit des augmentations spectaculaires sur certains produits de première nécessité et sur les énergies ;
- Pour cela, la municipalité apportera son aide pour les actions qui lui sembleront aller dans le sens de l'intérêt commun et la protection de sa population et de ses entreprises. Le budget 2023 en tient compte, avec des recettes revenues au niveau d'avant COVID, et des crédits provisionnés pour faire face, dans la mesure de nos moyens, au besoin de nos concitoyens orangeois.

II- RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL 2023 : EVOLUTION ET STRUCTURE

1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

1-1) Les recettes de fonctionnement 2023

Les prévisions de recettes

Les produits de services et du domaine représentent la plus grande partie des recettes de fonctionnement (environ 55 %). Ils comprennent notamment les refacturations liées au personnel mais encaissés dans le cadre des services publics tels que les repas des cantines scolaires et les entrées de la piscine. Suivent ensuite les impôts et taxes qui représentent environ 15 % des recettes de fonctionnement. Figurent notamment parmi ces recettes les taxes foncières bâtie et non bâtie.

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement

Recettes Fonctionnement BP 2023

Chapitre	Libellé	BP total 2020	BP total 2021	BP total 2022	BP total 2023
002	Excédent antérieur reporté 14,81%	5 720 088 €	4 270 584 €	6 093 939 €	6 653 229 €
013	Atténuations de charges	65 000 €	87 200 €	98 200 €	55 000 €
70	Produits de services, du domaine 13,21%	2 585 837 €	2 669 880 €	4 108 988 €	5 935 120 €
73	Impôts et taxes 54,75%	23 353 700 €	22 356 897 €	24 949 093 €	24 591 879 €
74	Dotations, subventions, participations 14,56%	7 275 600 €	7 258 678 €	6 897 437 €	6 540 748 €
75	Autres produits de gestion courante 2,33%	828 625 €	740 100 €	697 719 €	1 047 816 €
76	Produits financiers	500 €	1 000 €	1 300 €	2 300 €
77	Produits exceptionnels 0,10%	517 280 €	35 200 €	56 000 €	44 831 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €	0 €	0 €	44 358 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	47 413 €	0 €	0 €	3 375 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 394 043 €	37 419 539 €	42 902 676 €	44 918 657 €

L'excédent de fonctionnement augmente très légèrement mais pas assez pour procurer un autofinancement à la hauteur de nos travaux.

Le chapitre 70 progresse très significativement grâce à des recettes liées aux spectacles.

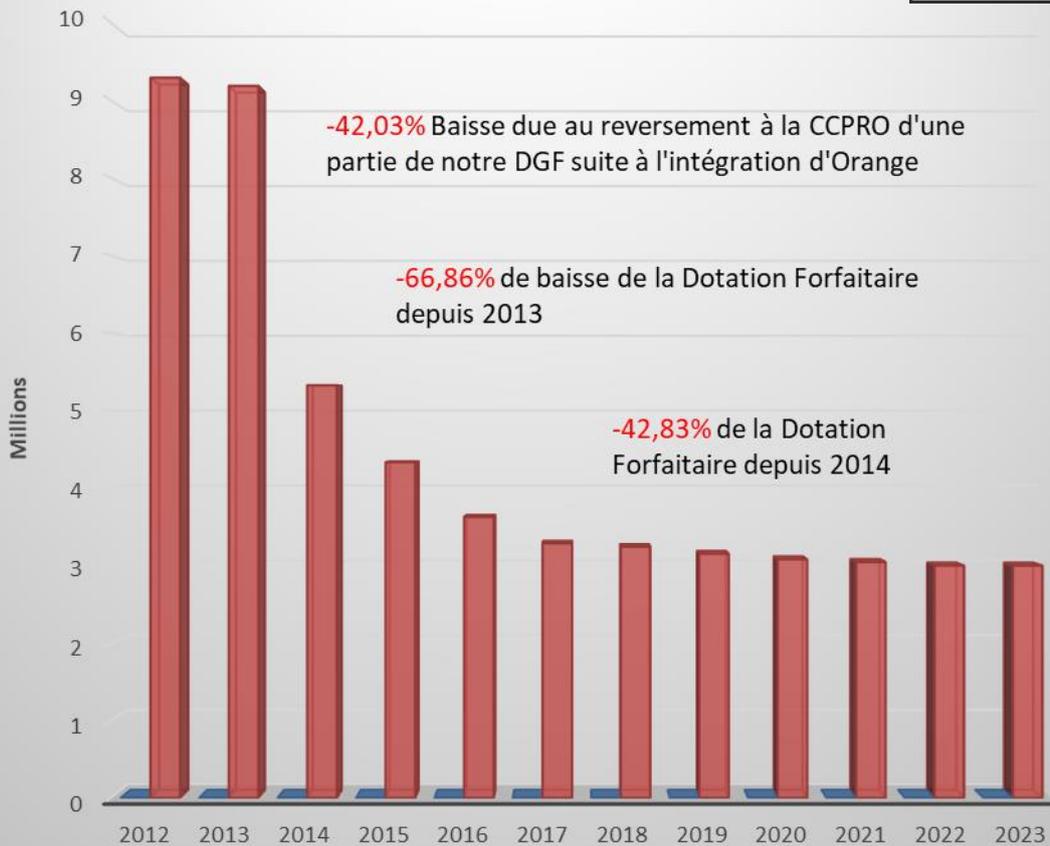
Les chapitres 73 et 74, principaux pourvoyeurs de recettes sont en légère baisse afin de rester prudent sur l'encaissement lié à ces postes.

Enfin le chapitre 75 augmente significativement grâce à la mise en application de la DSP d'EDEIS.

Concours financiers de l'Etat aux collectivités :

L'Etat a stabilisé sa dotation forfaitaire envers les collectivités. Elle lui sert de variable d'ajustement dans laquelle il puise lorsqu'il souhaite diminuer ses prestations.

Effondrement de la Dotation Forfaitaire



(*) Les chiffres mentionnés de 2023 sont des estimations.

1-2) Les dépenses de fonctionnement 2023

Les prévisions de dépenses :

Augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2022 (après retraitement des charges exceptionnelles et au virement à la section d'investissement de nature trop volatiles pour être comparées).

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Dépenses Fonctionnement BP 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023



Chapitre	Libelle	BP total 2020	BP tot	ID : 084-218400877-20230411-DLBI276-DE2023	
002	Excédent de fonctionnement reporté	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général 22,39%	7 231 208 €	7 817 923 €	9 606 331,00 €	11 675 247,00 €
012	Charges de personnel 44,08%	17 753 040 €	18 097 230 €	18 911 900,00 €	20 839 920,00 €
014	Atténuation de produits 1,26%	500 500 €	655 000 €	541 000,00 €	672 550,00 €
65	Autres charges de Gestion Courante 9,24%	4 165 030 €	3 935 914 €	3 964 875,50 €	3 935 500,00 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0,00 €	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles 1,09%	238 760 €	211 641 €	469 190,50 €	262 130,00 €
68	Créances irrécouvrables	0 €	45 240 €	50 000,00 €	60 000,00 €
022	Dépenses imprévues 3,50%	394 886 €	0 €	1 500 000,00 €	2 000 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement 11,76%	6 470 375 €	3 870 988 €	5 043 963,78 €	2 211 604,36 €
042	Opérations ordres transfert entre sections 6,56%	3 640 243 €	2 785 603 €	2 815 415,40 €	3 241 705,47 €
	dont amortissements		2 781 205 €	2 815 415 €	3 241 415 €
	dont autres opérations d'ordres		4 398 €	0 €	0 €
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 394 043 €	37 419 539 €	42 902 676 €	44 918 657 €

Arrondi à l'€ supérieur ou inférieur

Le chapitre 011 des charges à caractère général augmente de 21,54 % à cause des conséquences de la crise économique et des augmentations notamment sur les fluides et les matières premières. De plus, la municipalité a fait le choix d'offrir en 2023 une qualité de spectacles culturels visant à redonner un peu de moral à ses habitants.

Le chapitre 012 des charges de personnels augmente de 10,19 % essentiellement à cause de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et des augmentations décidés par l'Etat.

Le chapitre 014 atténuations de produits augmente de 24,32 % conséquence de l'obligation de reverser à la POP les forfaits post stationnement et du fait de n'être plus que contributeur pour le Fonds de Péréquation Inter Communal.

Devant l'incertitude liée à la crise économique, il a été provisionné 2,0 M€ sur le chapitre « dépenses imprévues ».

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2023

2-1) Les recettes d'investissement prévisionnelle

Recettes Investissement BP 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL_276-DE

S²LO

Chapitre	Libellé	BP total 2020	BP total 2021	BP total 2022	BP total 2023
001	Excédent antérieur reporté 43,28%	6 041 095 €	11 957 541 €	13 080 106,24 €	11 897 837,83 €
10	Dotations, fonds divers 10,85%	2 127 132 €	2 933 026 €	3 280 000,00 €	1 287 121,00 €
1068	couverture déficit inv 9,93%	7 000 000 €	6 000 000 €	3 000 000,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement 5,47%	2 135 119 €	2 130 700 €	1 652 088,00 €	3 670 025,85 €
16	Emprunt et dette	25 000 €	25 000 €	20 000,00 €	7 500 875,00 €
20	Immobilisation Incorporelles	68 607 €	0 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0,00 €	20 996,80 €
23	Immobilisations en cours	100 000 €	0 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations 4,40%	363 925 €	830 392 €	1 329 780,00 €	532 477,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement 16,69%	6 470 375 €	3 870 988 €	5 043 963,78 €	2 211 604,36 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 9,32%	3 640 243 €	2 785 603 €	2 815 415,40 €	3 241 705,47 €
041	Opérations patrimoniales	225 000 €	72 275 €	0,00 €	80 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	28 196 497 €	30 605 524 €	30 221 353 €	30 442 643 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT SANS 001	22 155 402 €	18 647 984 €	17 141 247 €	18 544 805 €

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons constater que les chapitres « volatiles d'année en année (001, 1068, 024, 021, 040 et 041) », en sont les principaux pourvoyeurs d'où une attention toute particulière à leur égard. A noter qu'aucune affectation au compte 1068 n'est effectuée en 2023 (3 000 000.00 € en 2022). Un emprunt de 7,5 M€ pour la déviation de la RN7 sera levé cette année.

2-2) Les dépenses d'investissement prévisionnelles

Dépenses Investissement BP 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023



Chapitre	Libellé	BP total 2020	BP to	BP total 2022	BP total 2023
001	Résultat reporté d'investissement	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 040 €	434 679 €	531,00 €	7 500,00 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000 €	25 000 €	20 000,00 €	200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	736 828 €	740 265 €	1 025 103,94 €	2 191 311,03 €
204	Subventions d'équipement versées	1 078 995 €	2 592 095 €	1 364 605,14 €	1 255 457,83 €
21	Immobilisations corporelles	12 489 346 €	17 631 873 €	16 679 386,27 €	13 869 590,29 €
23	Immobilisations en cours	12 097 876 €	9 073 339 €	9 601 727,07 €	11 816 409,16 €
26	Participations, créances rattachées à des participations	0 €	0 €	0,00 €	19 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	5 000 €	36 000 €	30 000,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	1 479 000 €	0 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 413 €	0 €	0,00 €	3 375,00 €
041	Opérations patrimoniales	225 000 €	72 275 €	0,00 €	80 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28 196 497 €	30 605 524 €	30 221 353 €	30 442 643 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SANS 001	28 196 497 €	30 605 524 €	30 221 353 €	30 442 643 €

L'étude des dépenses d'investissement 2023 laisse apparaître que sur les 30,44 M€ (dont 4,25 M€ de RAR) provisionnée, 98,99 % seront consacrés à la partie noble de l'investissement à savoir les dépenses d'équipements (y compris les dépenses imprévues). Sans capital de dette à rembourser et en maîtrisant les autres postes de dépenses, Orange peut ainsi mener des travaux conséquents pour pérenniser une très bonne qualité de vie à ses concitoyens.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'ORANGE

	DEPIREC	Montant	Mandaté 2022	Mandaté total	Reste au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026					
CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	D	7 841 000 €	1 453 330 €	6 105 146 €	1 735 854 €	742 162 €	695 034 €	298 658 €						
	R	2 936 444 €	773 007 €	2 695 848 €	240 596 €	240 596 €	0 €	0 €					0 €	4 904 556 €
MISE EN SECURITE ET MISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT EUTROPE	D	10 543 000 €	0 €	564 846 €	9 978 154 €	844 638 €	1 800 000 €	1 800 000 €	2 250 000 €	1 800 000 €	1 483 516 €	0 €		
	R	3 336 292 €	0 €	173 429 €	3 162 863 €	722 826 €	528 809 €	479 865 €	1 000 960 €	219 445 €	145 212 €	65 747 €	0 €	7 206 708 €
CREATION PARCOURS PATRIMONIAL, MUSEES ET HOTEL DIEU	D	11 268 000 €	418 627 €	426 197 €	10 841 803 €	3 951 071 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	890 732 €	0 €			
	R	2 191 200 €	0 €	4 785 €	2 186 415 €	0 €	624 000 €	412 000 €	432 000 €	424 000 €	294 415 €		0 €	9 076 800 €
DEVIATION ROUTIERE ORANGE	D	7 500 000 €	1 266 920 €	1 600 320 €	5 899 680 €	733 480 €	2 749 800 €	2 249 700 €	166 700 €					
	R	7 500 000 €	0 €	0 €	7 500 000 €	7 500 000 €	0 €	0 €	0 €				7 500 000 €	0 €
REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS + BOULODROME	D	2 660 000 €	0 €	0 €	2 660 000 €	70 000 €	1 640 000 €	950 000 €					0 €	2 660 000 €
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET	D	7 728 000 €	211 486 €	211 486 €	7 516 514 €	2 339 036 €	5 141 587 €	35 891 €					0 €	7 728 000 €
CONSTRUCTION POSTE DE POLICE	D	4 000 000 €	22 968 €	22 968 €	3 977 032 €	278 558 €	2 098 000 €	1 600 474 €						
	R	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €					0 €	3 400 000 €
EXTENTION CIMETIERE	D	2 899 633 €	899 259 €	2 156 656 €	742 977 €	216 080 €	526 897 €						0 €	2 899 633 €
REFECTION ENERGETIQUE BATIMENT SERVICES TECHNIQUES	D	540 000 €	0 €	0 €	540 000 €	540 000 €							0 €	540 000 €
FONDS DE CONCOURS POP RESTRUCTURATION BLD DALADIER	D	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €							0 €	500 000 €
ADAP	D	1 080 000 €	0 €	0 €	1 080 000 €	450 000 €	450 000 €	180 000 €					0 €	1 080 000 €
TOTAL PPI Dépenses	D	51 540 000 €	3 373 332 €	8 930 962 €	42 609 038 €	8 958 945 €	16 124 421 €	8 934 723 €	4 416 700 €	2 690 732 €	1 483 516 €	0 €	7 500 000 €	34 976 064 €
TOTAL PPI Recettes	R	9 063 936 €	773 007 €	2 874 062 €	6 189 874 €	963 422 €	1 452 809 €	1 191 865 €	1 432 960 €	643 445 €	439 627 €	65 747 €	0 €	0 €

Les budgets annexes**BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE BP 2023**

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 329 420,66 €	1 329 420,66 €
Investissement	756 912,08 €	756 912,08 €
Total	2 086 332,74 €	2 086 332,74 €

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM VILLE D'ORANGE BP 2023

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le 20/04/2023

ID : 084-218400877-20230411-DL_276-DE



Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	1 643 520,59 €	1 643 520,59 €
Investissement	1 584 503,59 €	1 584 503,59 €
Total	3 228 024,18 €	3 228 024,18 €

BUDGET ANNEXE PARKING SOUTERRAIN DU THEATRE ANTIQUE VILLE D'ORANGE BP 2023

Section	Recettes	Dépenses
Exploitation	157 542,00 €	157 542,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	157 542,00 €	157 542,00 €

III-NIVEAU DES EPARGNES DU BUDGET PRINCIPAL 2023

	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Epargne Brute	247 218 €	3 712 267 €	2 386 040 €	3 265 440 €	1 604 164 €

L'épargne diminue fortement du fait d'une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure aux recettes.

IV-DETTE

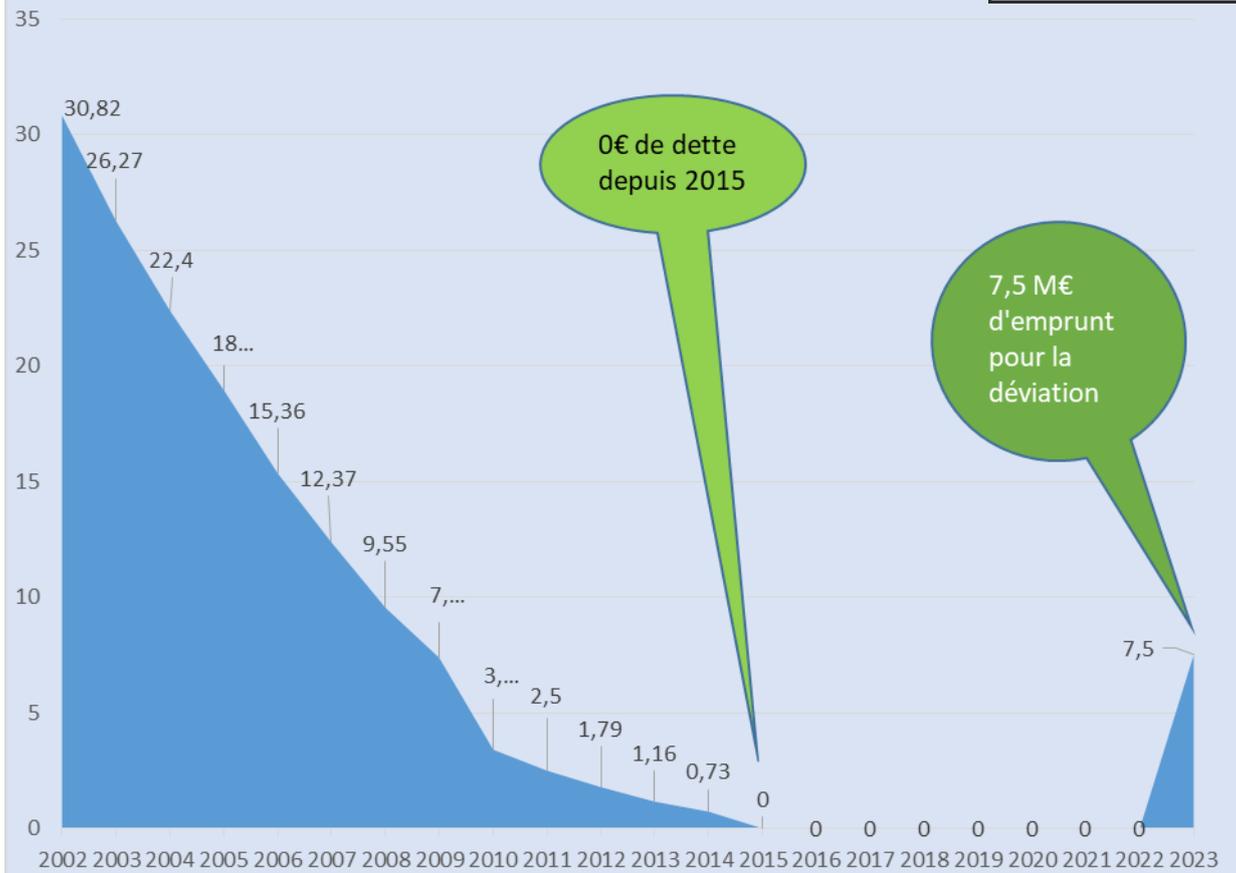
Structure de la dette au 1^{er} janvier 2023 :

1) BUDGET PRINCIPAL

1-1) Capacité de désendettement

Rétrospective sur la capacité de désendettement :

La dette d'Orange (en millions d'euros)



La représentation, ci-dessus, montre le fort désendettement de la ville d'Orange qui a effacé 42 M€ de dettes en 20 ans, de 1995 à 2015.

Ce désendettement s'est accompagné de lourds investissements pour notre ville puisque les frais de capital et d'intérêts « économisés » ont pu être consacrés aux travaux de notre ville.

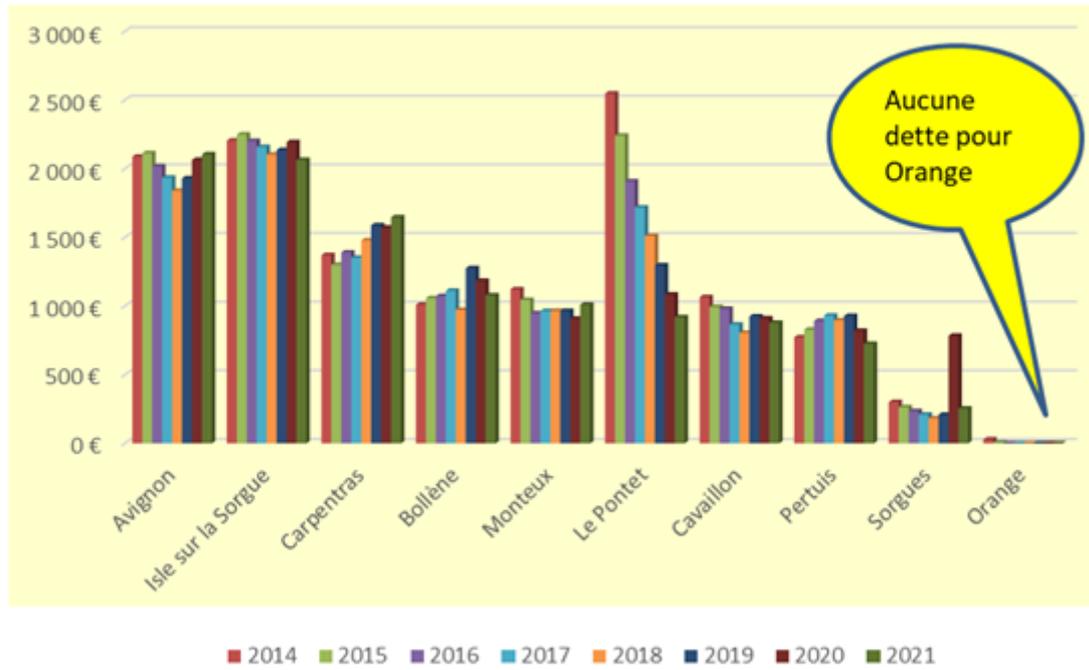
Afin de ne pas réduire les dépenses d'équipements propres à notre commune, il a été décidé d'emprunter 7,5 M€ en 2023 afin de financer les travaux de contournement de la RN 7.

(Dernière année mise en ligne par l'état : 2021)

Le graphique ci-dessus indique l'endettement des principales communes de Vaucluse depuis 2014. Il donne une idée de la gestion de la dette que chaque commune souhaite appliquer.

1-2) Niveau d'endettement

Endettement des principales communes de Vaucluse en euros/habitant



Années	Capital restant dû (en K euros)	Dette par Habitant	Moyenne Strate	Ratio Orange /strate
2009	7 384 €	250 €	1 078 €	23,19%
2010	3 413 €	116 €	1 078 €	10,76%
2011	2 503 €	84 €	1 078 €	7,79%
2012	1 788 €	59 €	1 118 €	5,28%
2013	1 162 €	39 €	1 063 €	3,67%
2014	730 €	25 €	1 100 €	2,27%
2015	128 €	4 €	1 109 €	0,36%
2016	0 €	0 €	1 095 €	0,00%
2017	0 €	0 €	1 063 €	0,00%
2018	0 €	0 €	1 036 €	0,00%
2019	0 €	0 €	1 032 €	0,00%
2020	0 €	0 €	1 011 €	0,00%
2021	0 €	0 €	1 011 €	0,00%
2022	0 €	0 €	1 018 €	0,00%
2023	7 500 €	255 €	1 018 €	25,03%

Remarque : Même avec un emprunt de 7,5 M€, Orange reste à un endettement d'un quart de la moyenne de la strate. Pour l'exercice 2023, il est prévu un recours à l'emprunt dans le cadre de la déviation de la RN7 d'Orange.

2) BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes de la ville d'Orange n'ont pas d'emprunt en cours.

V- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Depuis 2020, suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, les Communes n'ont plus de levier que sur le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). Le produit de la Taxe d'Habitation, compensé par l'Etat, est reversé aux communes sous forme de :

- Une part de TH restante sur les résidences secondaires ;
- Une part par le transfert du taux du département de Taxe Foncière Bâti sur les communes (+ 15,13 % pour Orange).

Pour 2023, l'Etat a décidé de rendre aux communes le pouvoir de faire varier le taux de la Taxe d'Habitation mais uniquement sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Néanmoins, au vu du contexte économique fragilisé et des annonces gouvernementales visant la réforme des retraites, la commune a décidé de réduire les trois taxes dont elle a encore pouvoir.

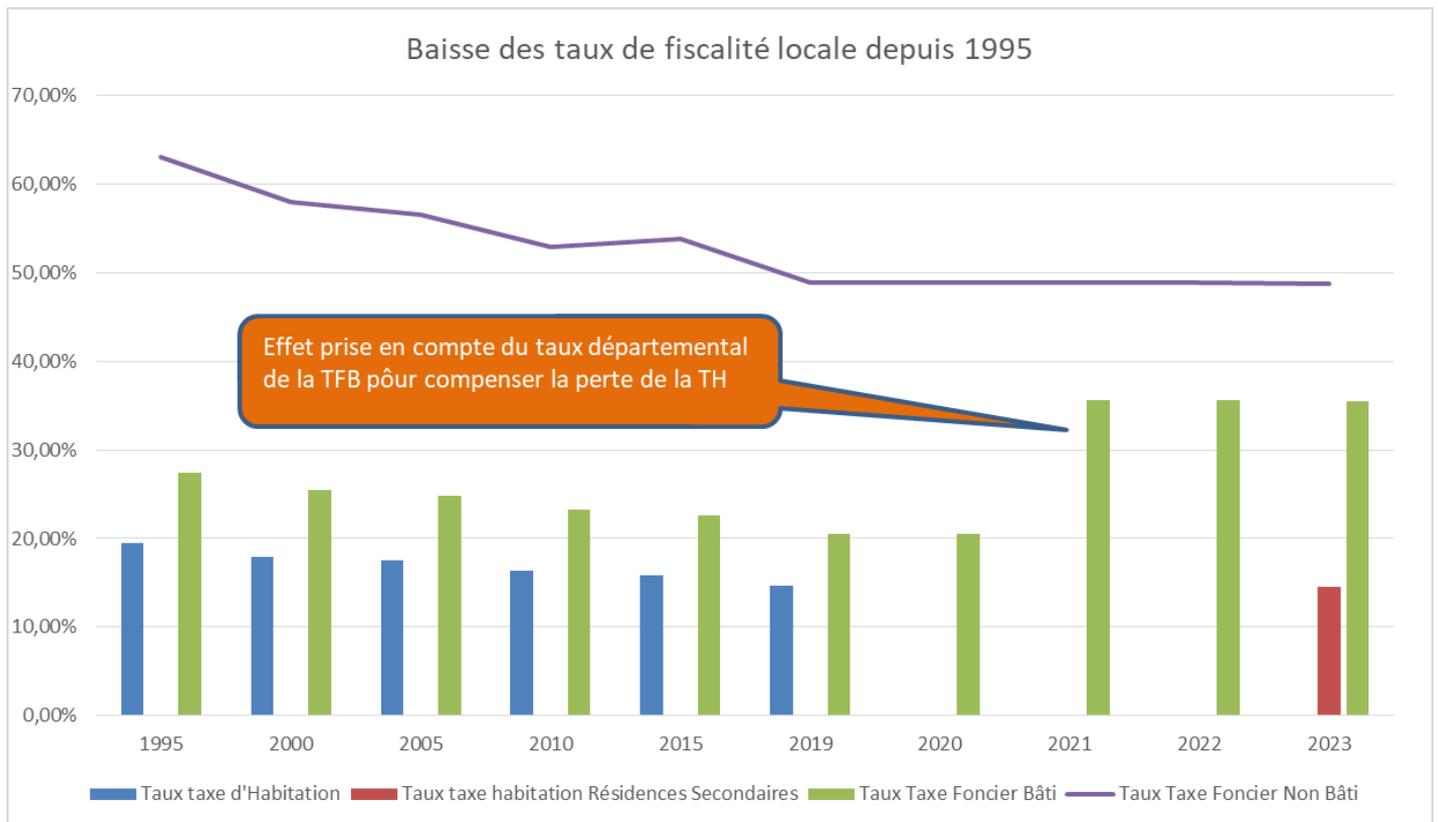
Les taux votés en 2023 seront en baisse par rapport à 2022 :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à 35,51 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 48,69 %**

- A partir de 2023, les communes retrouvent un pouvoir de taux sur la taxe d'habitation
 - Les résidences secondaires
 - Les locaux meublés non affectés à l'habitation principale
 - Et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans
 - **Le taux de la taxe d'habitation, soumis aux règles de liens entre les 2 taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sera diminué au taux de 14.57 % en 2023**

Evolution des taux d'imposition TH, TF, TFNB depuis 1995 :

	1995	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Taux taxe d'Habitation	19,50%	17,96%	17,48%	16,37%	15,77%	14,61%	Compensé	Compensé	Compensé	Compensé
Taux taxe habitation Résidences Secondaires	/	/	/	/	/	/	/	/	/	14,57%
Taux Taxe Foncier Bâti	27,40%	25,50%	24,82%	23,24%	22,55%	20,47%	20,47%	35,60%	35,60%	35,51%
Taux Taxe Foncier Non Bâti	63,00%	58,00%	56,46%	52,87%	53,78%	48,81%	48,81%	48,81%	48,81%	48,69%



La lecture de ce tableau laisse apparaître la baisse continue des taux de fiscalité depuis 1995. L'année 2020 marque la disparition de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (elle demeure sur les résidences secondaires). 2020 a été compensée sous forme d'une compensation de 5 774 164 € versée par l'Etat alors qu'à partir de 2021 la compensation a pris la forme d'un transfert du taux de la taxe foncière du département vers les communes (d'où la progression à partir de

2021 en vert). Ce transfert permet d'approcher le dernier montant de TH perçu l'instauration d'un coefficient correcteur qui permet de compléter les communes perdantes tout en retirant aux communes gagnantes.

VI-PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Les ratios du BP 2023 population au 01/01/2023 de 29 437 hab	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 038 €	1 212 €
2 - Produit des impositions directes / population	522 €	670 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 227 €	1 405 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	990 €	301 €
5 - Encours de la dette / population	255 €	1 018 €
6 - DGF / population	158 €	202 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	62,06%	62,40%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement courant (MAC)	85,16%	93,40%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	80,68%	21,40%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	20,77%	72,40%

L'interprétation globale à donner à tous ces ratios est :

La ville d'Orange, avec moins d'imposition (fiscalité locale telle que taxe foncière ou taxe foncière non bâtie) et moins de recettes (en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat), est en mesure de réaliser beaucoup plus de travaux que les villes de la même strate (3 fois plus).

Le recours à un emprunt en 2023 ne dégrade pas significativement cette analyse et Orange reste le bon élève en matière de gestion.

VII- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

➤ Effectifs présents de la collectivité au 01/01/2023 :

- 391 titulaires
- 114 contractuels
- 2 apprentis

➤ Charges de personnel prévisionnelles pour 2023 :

Le budget principal supporte l'ensemble des dépenses liées au personnel et aux frais assimilés y compris pour les budgets annexes. Concernant les budgets annexes, une refacturation correspondant à la part représentée pour chacun de ces

budgets est effectuée (neutralisation de la dépenses correspondant à la part des budgets annexes par une contrepartie en recette). Une partie du personnel étant mis à disposition auprès d'autres collectivités (mairie d'Orange), une refacturation identique à celle précitée est également effectuée.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges de personnel et frais assimilés et des refacturations prévisionnels prévus sur le budget principal 2023.

Calcul prévisionnel du coût net des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023	2023
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	20 839 920.00 €
Montant de la refacturation à d'autres collectivités (Mise à disposition) et budgets annexes	2 255 000.00 €
Coût net prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés du budget principal 2023	18 584 920.00 €

VIII- CONCLUSION

L'année 2023 sera un exercice clé en matière de gestion budgétaire. En effet, au vu du contexte économique actuel, et notamment de la flambée des prix des matières premières, la collectivité va devoir faire face à une probable augmentation de ses charges à caractère général (électricité, alimentation, carburants par exemple).

L'optimisation va ainsi constituer le maître mot de cette année 2023 :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement afin de contenir l'évolution de ses dépenses principalement liée à l'inflation ;
- Optimisation des recettes avec la recherche systématique de subventions.

Ce travail va ainsi permettre de maintenir une situation financière saine de la collectivité tout en permettant la poursuite de ses projets d'investissement.